

Province de Québec
La Municipalité d'Armagh
Comté de Bellechasse

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue le 9 juillet 2025 à dix-neuf heures trente, à l'endroit ordinaire des séances de Conseil.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers:

Siège #1 - Marie-Ève Caron
Siège #2 - Jean-François Labrecque
Siège #4 - Mélanie Bolduc
Siège #5 - Guylain Chamberland
Siège #6 - Christian Therrien

Est absent:
Siège #3 - Nicolas Guillemette

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Suzie Bernier.

Mme Sylvie Vachon, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2025-07-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE**
- 4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES**
- 5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL**
- 6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 7 - ADMINISTRATION**
 - 7.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse**
 - 7.2 - Outil informatique en gestion municipale de l'ADMQ - Renouvellement du logiciel Munys**
 - 7.3 - Dépôt et lecture du rapport annuel de la Mairesse sur la situation financière 2024**
 - 7.4 - Participation au colloque de zone 2025**
 - 7.5 - Remboursement d'un emprunt à l'échéance**
 - 7.6 - Réalisation complète de l'objet des Règlements - Annulation de plusieurs soldes résiduels**

- 7.7 - Officialisation de l'embauche de Mme Brigitte Nicol, adjointe administrative- Profil comptabilité
- 7.8 - Versement d'une prime de départ en lien avec les heures non rémunérées
- 8 - SÉCURITÉ INCENDIE
- 9 - VOIRIE
- 10 - AQUEDUC ET ÉGOUT
 - 10.1 - Modifications à l'usine d'épuration- Phase 2 - Décompte progressif no 1
 - 10.2 - Bilan 2024 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable - MAMH
- 11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME
- 12 - LOISIRS ET CULTURE
 - 12.1 - Motion de félicitations à la Corporation Loisirs et Sports d'Armagh
 - 12.2 - Souper bénéfice au profit de l'école Belle-Vue
 - 12.3 - Corporation Loisirs et Sports d'Armagh - Mise à niveau du système de caméras aux Loisirs
- 13 - CORPORATION DES LOISIRS ET DES PARCS D'ARMAGH - PARC DES CHUTES
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)
- 15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-07-02

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE

Chacun des membres du Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal:

Proposé par le conseiller Christian Therrien,
Appuyé par le conseiller Jean-François Labrecque,

Que le procès-verbal de la séance du 4 juin 2025 soit accepté tel que rédigé par la greffière-trésorière.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-07-03

4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

D’approuver la liste ci-jointe des comptes à payer en date du 9 juillet 2025 pour un montant de 201 677.59\$.

AUGUSTIN CORMIER ENTR. ÉLECTRICIEN	VÉR.DISJONCTEUR STAT.EAU USÉE	294,34
BENEVA	ASSURANCES COLLECTIVES-JUILLET	1 902,14
BM SERVICE DE TRAITEUR INC.	SOUPER BÉNÉ. ÉCOLE BELLE-VUE	2 788,14
BOUTIQUE DU TRAVAILLEUR INC.	4 LUNETTES DE SÉCURITÉ	18,35
CARRIÈRES RIVE-SUD INC.	RÉC. ASPHALTE, TRAV.ÉCOCENTRE	2 208,79
CAUCA / EXPERTS EN APPELS D'URGENCE	FRAIS ANNUELS-MAJ+ENTRETIEN	612,55
CRÉAPHISTE	SERVICES TECHNIQUES-LOISIRS	482,90
CRÉAPHISTE	JOURNAL JUILLET-20 PAGES	718,59
DÉCHIQUETAGE DE BEAUCE	SERVICE DE DÉCHIQUETAGE	223,05
DOLLARAMA	TASSES, BÂTONS-SOUPER ÉCOLE	23,96
ÉCO VERDURE	ENGRAIS TERRAIN BALLE-SOCCER	324,77
ÉCO VERDURE	ENGRAIS TERRAIN BALLE-SOCCER	324,77
ENTREPRISES TREMA INC.	BALAYAGE MÉCANIQUE 42.75 H	7 127,02
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES EAU USÉE	72,15
EXCAVATION MARCEL VÉZINA INC.	LIBÉRATION RETENUE-DÉNEIGEMENT	84 331,63

GESTION DCB	CONNECT.TREUIL & SUPPORT-DODGE	212,69
GESTION DCB	POMPE DIRECTION- DODGE RAM	520,41
GROUPE GÉOS INC.	ÉTUDES PONCEAU RANG ST-JOSEPH	2 414,48
GROUPE JLD LAGUË INC.	ENSACHEUR TRAC.GAZON+RÉPAR.	4 245,27
GROUPE P.G.F. INC.	6 H. NIVELEUSE, TRAV. RANG 7	7 364,09
GROUPE P.G.F. INC.	AMÉ. ÉCOCENTRE, RÉC. ASPHALTE	1 922,96
HILTON QUÉBEC	REMB.HÉGERGEMENT-CONGRÈS	861,12
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.COMPLEXE-GARAGE-BIBLIO	733,84
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.USINE ÉPURATION-31 JOURS	2 022,42
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. USINE FILTRATION-59 JRS	3 583,50
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.LUMIÈRES DE RUE-30 JOURS	579,97
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. FEU CLIGNOTANT-61 JOURS	30,28
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.ENTRÉE NORD-61 JOURS	25,23
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. ENTRÉE SUD-61 JOURS	25,23
INT COMMUNICATION	CONTRAT SERVICE INTERNET	92,41
L'OIE BLANCHE	PUB.SEAO/PONCEAU RG ST-JOSEPH	388,05
M.R.C. DE BELLECHASSE	6 TRANSPORTS ROLL-OFF	2 640,00
MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.	TERREAU-ENGRAIS FLEURS+TENNIS	111,91
MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.	CORRECTION-TERREAU FLEURS	14,95
MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.	PINCEAUX, PAP.SABLÉS, SAC ORD.	289,23
MARCHÉS TRADITION/CÔTÉ	JEUX D'EAU, US.ÉPUR, US.FILT.	119,31
MARCHÉS TRADITION/CÔTÉ	BATONS GLACÉS-POTAGERS P.PARC	13,79
MARCHÉS TRADITION/CÔTÉ	VIANDES/ SOUPER BÉNÉF. ÉCOLE	56,19
MARCHÉS TRADITION/CÔTÉ	SERV.TABLE/SOUPER BÉN. ÉCOLE	9,19
MARCHÉS TRADITION/CÔTÉ	USTENSILES/SOUPER BÉN. ÉCOLE	13,75
MICRO EXCAVATION BELLECHASSE	ÉGOUT PLUV.CHALOIS, PARC CHUTES	688,42
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISES PROVINCIALES - JUIN	12 050,64
MINISTRE DES FINANCES (MTQ)	MISE À JOUR ANN. VÉHIC. LOURDS	76,75
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL	ENTRAIDES INCENDIE-1 & 15 JUIN	6 662,46
NOVACO	PRODUITS NETT.-CHALOIS+BUREAU	333,78
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE FILTRATION	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET POSTE REFOULEMENT	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET CHALOIS	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	TÉL. IP USINE FILTRATION	17,72
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE ÉPURATION	114,98
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET CASERNE	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET ÉCOCENTRE	40,19
NVIRA-ENVIRONNEMENT INC.	ING.MATÉRIAUX RGS 1,STE-ANNE	20 638,01
NVIRA-ENVIRONNEMENT INC.	ING.MATÉRIAUX RANGS 1+STE-ANNE	6 570,82
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE VOIRIE-AQ-ÉG-TRACTEUR	655,11
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE VOIRIE-AQ-ÉG-INCENDIE	1 322,04
PASSEPORT ANIMAL INC.	INTERVENTION CHIEN ERRANT	398,94
PASSEPORT ANIMAL INC.	SERVICES ANIMALIERS-JUILLET	86,23
PUROLATOR INC.	TRANSP.SIGNALISATION-DÉT.GAZ	38,34
PUROLATOR INC.	TRANSPORT SIGNALISATION	10,47
RECEVEUR GÉNÉRAL CANADA	REMISES FÉDÉRALES-JUIN	4 454,75
RESTAURANT SAINT-HUBERT	REMB. REPAS - CONGRÈS ADMQ	65,91
RREMQ - AON HEWITT	RÉGIME DE RETRAITE-JUIN	4 050,14
SANI ETCHEMIN INC.	VIDANGE BOUES USINE ÉPURATION	1 501,86
SERRES LALIBERTÉ INC.	ENGRAIS À FLEURS	178,20
SERRES LALIBERTÉ INC.	JARDINIÈRES-FLEURS-CROCHETS	2 557,25
SERRES LALIBERTÉ INC.	LÉGUMES + FLEURS - POTAGERS	200,44
SERRURIER RIVE-SUD INC.	CLÉ POUR LOISIRS- CHALOIS	32,60
SERV. DÉPRÉDATION LAURENTIDES-APPAL.	VÉRIF.CASTORS-RG FO + ST-CHAR.	287,44
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	ENVOI POSTAL JOURNAL JUILLET	142,49
SOLUTIONS IT CLOUD	7 LICENCES COURRIELS	49,67
TÉLUS QUÉBEC (TÉLÉPHONE)	TÉL+FAX+BÂTIMENTS MUNICIPAUX	573,56
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONTRAT SERVICE PHOTOC. D.G.	48,05
TRANSPORTEURS EN VRAC RIVE-SUD INC.	RÉCUP.ASPHALTE	3 657,85
TREMBLAY BOIS	SERVICE PREMIÈRE LIGNE-VERS#1	574,88
VIDÉOTRON LTÉE	CELLULAIRES EMPLOYÉS	188,65
VIDÉOTRON LTÉE	CELLULAIRES EMPLOYÉS	188,65
WALMART	ASSIETTES, USTENSILES-SOUPER	80,61
WEBLEX DESIGN INC.	LICENCE CONSEIL SANS PAPIER	3 184,58

Adopté unanimement par les conseillers.

5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL

6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL

7 - ADMINISTRATION

7.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 18 juin 2025 est déposé à tous les élus municipaux.

2025-07-04

7.2 - Outil informatique en gestion municipale de l'ADMQ - Renouvellement du logiciel Munys

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) a

développé un tableau de bord en gestion municipale exclusif aux membres de l'ADMQ: Munys;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est munie de la licence du logiciel Munys l'an passé et que le renouvellement pour l'année 2025 est au coût de 325\$/licence;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,
Appuyé par le conseiller Jean-François Labrecque,

Que ce Conseil autorise le renouvellement de la licence annuel du logiciel Munys de l'ADMQ au coût de 325\$ plus taxes.

Adopté unanimement par les conseillers.

7.3 - Dépôt et lecture du rapport annuel de la Mairesse sur la situation financière 2024

Conformément à l'article 955 du Code municipal, Mme Suzie Bernier, Mairesse, dépose et lit publiquement son rapport annuel sur la situation financière au 31 décembre 2024. Le texte intégral du rapport sera publié dans le journal local «L'Armagh'Joie» dans l'édition du mois d'août 2025.

2025-07-05

7.4 - Participation au colloque de zone 2025

ATTENDU les récentes modifications législatives concernant le monde municipal;

ATTENDU QUE dans l'intérêt de la Municipalité, il est nécessaire de se tenir à jour et d'être bien informé;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

1⁰ Que Mme Sylvie Vachon, directrice générale ainsi que Mme Anne Mathieu, directrice générale adjointe soient autorisées à participer au colloque de la zone Beauce-Côte-Sud qui se tiendra à St-Victor les 10 et 11 septembre prochain.

2⁰ Que les frais d'inscription, de séjour, de déplacement et de repas soient assumés par la Municipalité sur présentation des pièces justificatives.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-07-06

7.5 - Remboursement d'un emprunt à l'échéance

ATTENDU QUE la Municipalité a réalisé un emprunt à long terme par billet pour financer le règlement d'emprunt numéro 181-2020;

ATTENDU QUE la date d'échéance du refinancement de cet emprunt est le 8 décembre 2025;

ATTENDU QU'à l'échéance, le solde de cet emprunt est de 219 800\$;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite rembourser le solde de cet emprunt à l'échéance;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

Que les alinéas du préambule de la présente résolution fassent partie intégrante du dispositif de celle-ci.

Qu'à l'échéance de l'emprunt à long terme réalisé pour financer le règlement d'emprunt numéro 181-2020, le Conseil municipal d'Armagh rembourse en totalité le solde de cet emprunt en affectant le surplus accumulé pour une montant de 219 800\$.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-07-07

7.6 - Réalisation complète de l'objet des Règlements - Annulation de plusieurs soldes résiduaire

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

QUE la Municipalité d'Armagh modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante:

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

Que la Municipalité d'Armagh informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de

leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe

Que la Municipalité d'Armagh demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-07-08

7.7 - Officialisation de l'embauche de Mme Brigitte Nicol, adjointe administrative- Profil comptabilité

ATTENDU QUE la période d'essai de trois (3) mois de Mme Brigitte Nicol, adjointe administrative - profil comptabilité est terminé;

ATTENDU QUE Mme Nicol satisfait en tout point aux exigences demandées pour accomplir les tâches et les responsabilités de l'emploi;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Jean-François Labrecque,
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

1⁰ Que ce Conseil municipal officialise l'embauche de Mme Brigitte Nicol à titre d'adjointe administrative - profil comptabilité - poste permanent à temps plein.

2⁰ Que Mme Suzie Bernier, mairesse et Mme Sylvie Vachon, directrice générale soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Armagh, le contrat d'embauche avec Mme Nicol selon les conditions de travail discutés lors de son embauche.

Adopté unanimement par les conseillers

2025-07-09

7.8 - Versement d'une prime de départ en lien avec les heures non rémunérées

ATTENDU QUE Mme Sylvie Vachon, directrice générale et greffière-trésorière, œuvre au sein de la Municipalité depuis une période de plus de 23 années;

ATTENDU QUE son contrat de travail prévoit le versement d'une prime de départ;

ATTENDU QUE cette prime vise à compenser les heures de travail effectuées mais non rémunérées au cours de son mandat, notamment sa participation à des réunions de travail, des séances de travail, des séances publiques, ainsi que les appels reçus à sa résidence, etc.;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

QUE le Conseil municipal reconnaisse officiellement que la prime de départ accordée à Mme Sylvie Vachon, directrice générale et greffière-trésorière constitue une compensation pour les heures non rémunérées durant ses 23 années de service auprès de la Municipalité;

QUE cette prime soit versée conformément aux modalités prévues à son contrat de travail et soit prise à même le surplus accumulé.

Adopté unanimement par les conseillers

8 - SÉCURITÉ INCENDIE

9 - VOIRIE

10 - AQUEDUC ET ÉGOUT

2025-07-10

10.1 - Modifications à l'usine d'épuration- Phase 2-Décompte progressif no 1

ATTENDU QUE des travaux d'architecture sont en cours à l'usine d'épuration;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de paiement pour le décompte progressif no 1 par Humaco Construction inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

Que la Municipalité d'Armagh, sur recommandation de Mme Diane Gervais, architecte, autorise le paiement au montant de 21 137.03\$ incluant les taxes à Humaco Construction inc. en lien avec le décompte progressif no 1 pour les travaux d'architecture à l'usine d'épuration.

Ce montant est financé par le Programme TECQ 2024-2028.

Adopté unanimement par les conseillers.

10.2 - Bilan 2024 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable - MAMH

Dépôt du rapport de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP).

Cette stratégie vise à réduire la quantité d'eau distribuée par personne, à diminuer les fuites dans les réseaux de distribution et à assurer un financement adéquat pour maintenir les infrastructures existantes.

11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12 - LOISIRS ET CULTURE

2025-07-11

12.1 - Motion de félicitations à la Corporation Loisirs et Sports d'Armagh

ATTENDU QUE le Festival d'Armagh a eu lieu du 20 au 22 juin dernier;

ATTENDU QUE la Corporation Loisirs et Sports d'Armagh a démontré un engagement exceptionnel envers les citoyens d'Armagh en organisant des événements et des activités de grande qualité;

ATTENDU les commentaires positifs reçus par les participants aux diverses activités;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Qu'une motion de félicitations soit transmise à la Corporation Loisirs et Sports

d'Armagh ainsi qu'à tous les bénévoles pour leur participation et leur implication lors des diverses activités.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-07-12

12.2 - Souper bénéfice au profit de l'école Belle-Vue

ATTENDU QUE le Comité de la cour de l'école Belle-Vue a fait une demande à la Municipalité d'Armagh afin de contribuer financièrement pour la restauration de la cour de l'école;

ATTENDU QUE le Conseil municipal avait décidé d'organiser un souper-bénéfice au profit de la cour de l'école lors du Festival d'Armagh;

ATTENDU QUE les bénéfices générés de ce souper, incluant un encan chinois et après déduction des dépenses est de 1003.43\$;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

Que le Conseil autorise de verser la somme de 1003.43\$ plus une somme additionnelle de 996.57\$ pour un montant total de 2 000\$ à la Corporation Loisirs et Sports d'Armagh pour le Comité de la cour de l'école Belle-Vue.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-07-13

12.3 - Corporation Loisirs et Sports d'Armagh - Mise à niveau du système de caméras aux Loisirs

ATTENDU QUE suite à la fermeture du compte de banque du comité de Développement d'Armagh, la Municipalité d'Armagh redistribue la somme de 769.48\$ à la Corporation Loisirs et Sports d'Armagh;

ATTENDU QUE la Corporation Loisirs et Sports d'Armagh a été informé que la Municipalité devra faire une mise à niveau du système de caméras de surveillance aux loisirs;

ATTENDU QUE la Corporation désire que la Municipalité ajoute une caméra au niveau de la patinoire pour accroître la sécurité des lieux;

ATTENDU QUE la Corporation Loisirs et Sports d'Armagh demande à la Municipalité d'utiliser la somme qui lui est due afin de contribuer financièrement pour l'achat d'une caméra supplémentaire à la patinoire et pour la mise à niveau du système de caméras de surveillance aux loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

Que ce Conseil accepte de conserver la somme de 769.48\$ appartenant à la Corporation Loisirs et Sports d'Armagh afin de défrayer les coûts de mise à niveau du système de caméras de surveillance aux loisirs et d'ajouter une caméra au niveau de la patinoire.

Adopté unanimement par les conseillers.

**13 - CORPORATION DES LOISIRS ET DES PARCS D'ARMAGH -
PARC DES CHUTES**

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

2025-07-14

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

Qu'à 20 : 24, la séance soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, soussignée, Suzie Bernier, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Suzie Bernier, mairesse

Sylvie Vachon, directrice générale
et greffière-trésorière